



Déclaration liminaire de La CFDT au CSA-AC du 15 octobre 2024

Monsieur le président du CSA,

Madame la cheffe de service du SAAM,

Madame, Monsieur,

Chers et chères collègues,

Une rentrée sans ministre de l'éducation nationale.

La rentrée scolaire 2024 s'est faite sans ministre, et la communauté éducative l'a apprécié car pour une fois on avait une rentrée scolaire sans annonce intempestive et sans injonction contradictoire.

Dans le contexte de crise institutionnelle devant nous et d'austérité budgétaire accentuée, les annonces du Premier ministre sur le non-remplacement systématique après leur départ en retraite d'agent.es qui ne sont pas en contact avec les citoyens et citoyennes nous inquiètent fortement.

Or notre ministère a la particularité d'être sous administré. Longtemps niée, cette réalité de la sous-administration du ministère de l'éducation nationale est désormais documentée. Le dernier rapport en date sur ce sujet étant le rapport de la commission des finances du Sénat de mai 2024. L'indicateur de performance concernant le nombre de personnels gérés par un gestionnaire au sein du MEN est de 6 gestionnaires pour 1 000 agents soit 167 agents par gestionnaire quand ce taux varie de 28 à 48 agents par gestionnaire dans les autres départements ministériels.

Le déploiement tous azimuts d'applications RH telles que RenoirRH, Opale ou Virtuo à effectifs constants, a un impact considérable sur le travail des personnels qui les utilisent avec une dégradation de leurs conditions de travail.

On ne peut pas améliorer la qualité du service public avec toujours moins de moyens et avec des agents publics maltraités et méprisés.

Nous demandons un peu de continuité dans les engagements de l'État vis-à-vis des personnels qui font vivre au quotidien les services publics.

Pour ce CSA de rentrée nous souhaitons revenir sur les sujets suivants.

1- Regroupement immobilier et travaux sur le site de Descartes

Les personnels sont dans l'attente d'informations fiables sur le projet de regroupement. Sur sa poursuite ou non, sur le périmètre, son calendrier, les options et hypothèse de travail, le montage financier.

Les travaux du site de Descartes dont la programmation remonte à 2009

Compte tenu des économies annoncées pour 2025, nous posons la question de savoir si les incidences budgétaires sont de nature à décaler encore davantage les travaux sur ce site et à modifier le calendrier de retour sur le site Descartes des personnels de la DGRI installés à Rives de Paris/Montrouge ?

Une visite F3SCT de Rives de Paris qui met en évidence des conditions de travail dégradées pour plusieurs agent.es

Une visite de la formation spécialisée du 24 septembre 2024 sur le site de Rives de Paris à Montrouge où sont installés les personnels de la DGRI le temps des travaux sur le site Descartes, a permis de faire le constat de conditions de travail inacceptables pour certains agents. Certains espaces peuvent accueillir de 12 à 16 agents. Le problème de l'absence de confidentialité est omniprésent. De nombreuses nuisances notamment sonores pour des bureaux se situant dans des couloirs, sans porte ni cloison sont signalées et observées.

Nous demandons M. le secrétaire général que vous vous déplaçiez à Montrouge afin de constater par vous-même les conditions de travail de ces personnels.

Face à ces conditions de travail objectivement dégradées pour de nombreux agents, nous ne comprenons pas le refus opposé aux agents qui demandent à bénéficier d'un troisième jour de télétravail le temps de cette affectation provisoire et compte tenu du rallongement de leur trajet – alors que ce point avait fait l'objet d'un consensus lors des discussions en amont avec les deux chefs de service DGRI/DGESIP encore en poste.

C'est pourquoi la CFDT soumet au vote le vœu suivant :

« Les représentants des personnels réunis en CSA le 15 octobre 2024 demandent qu'un avis favorable soit systématiquement donné à tout personnel de la DGRI installé à Rives de Paris/Montrouge et souhaitant accéder à un troisième jour de télétravail au titre de l'aménagement temporaire de leurs conditions de travail jusqu'à leur retour sur le site de Descartes. »

2- Le fonctionnement du dialogue social

Nous demandons que nous soit communiqué, comme le prévoit la réglementation, les listes des agents de l'administration centrale par corps et grade en application des lignes directrices de gestion (LDG).

3- Sur les personnels dits « en instance d'affectation »

Alors que de nombreux postes restent vacants au sein de l'administration centrale, notre administration se paye le luxe de laisser en « instance d'affectation » des personnels payés sans contrepartie. Faut-il saisir le juge administratif pour obliger vos services à proposer des postes à nos collègues qui souffrent de cette situation ?

Par ailleurs, la CFDT demande que lors du prochain CSA soit présenté un état des personnels se trouvant dans cette situation ainsi que les durées moyennes de cette mise en quarantaine professionnelle.

4- Concernant l'évolution du règlement intérieur sur la question des congés

La CFDT se félicite de la mise en conformité des pratiques de notre administration avec la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne sur les délais de reports des congés annuels non pris pour raison de santé.

Nous notons avec satisfaction le report possible de la totalité des jours de congés annuels le cas échéant, soit 25 jours au lieu de 20 actuellement. Toutefois, les formulations de certains passages de votre note nécessitent des précisions que nous demanderons au moment de son examen.

5- Le bilan du plan de maintien d'activité JOP

Ce bilan est l'occasion de revenir sur cette période des JO qui aura offert à toute une nation l'occasion d'être fière de son savoir-faire et de son potentiel créatif. Notre administration y a pris toute sa part.

Toutefois, ce bilan ne permet pas d'apprécier les effectifs des personnels particulièrement mobilisés ni leur répartition par direction.

Ce bilan ne dit pas non plus combien de personnes seront éligibles à la prime JOP ni quand celle-ci leur sera versée.

6- Le changement de nom de notre syndicat

La fédération SGEN-CFDT a changé de nom lors de son Congrès de Lorient réuni en mai 2024 et s'appelle désormais CFDT Education-Formation-Recherche Publiques. En vertu de nos statuts, le syndicat SGEN-CFDT de l'administration centrale ne pourra prendre ce nom qu'après la décision de son congrès extraordinaire qui se réunira **le 13 février 2025**.

Pour finir, nous souhaitons remercier notre camarade Vincent Larroque, qui participe à son dernier CSA. Il quitte l'administration centrale pour d'autres projets. Il a été plusieurs années durant la voix de la CFDT en administration centrale et aura particulièrement œuvré pour faire progresser les droits des contractuels.

Nous lui souhaitons bon vent !

Les élu.es CFDT du CSA –AC

Jeannette KOUTA BEGNAKEN (Grenelle)

Marie-Hélène PRIEUR (Descartes)

Malika KACIMI (Avenue de France)

Patrick LASSERRE (Vanves)

Vincent LARROQUE (Grenelle)

Marie-Hélène COUDY (Grenelle)